

INFO



JAPON

OTA & Associates

Patents & Trademarks

Toranomon Bldg. No. 505, Toranomom 1-1-12, Minato-ku, Tokyo, 105 JAPON

Tél : (+) 81-3-3503-3838

Fax : (+) 81-3-3503-3840

Numéro 6
Septembre 1996

Editorial par Keiichi OTA

Au mois de septembre, j'ai eu le plaisir de me rendre en Suisse pour assister à une réunion fort intéressante de l'AIPPI en qualité de membre du groupe japonais de cette association. Malheureusement, il n'y avait pas beaucoup de mes partenaires français à cette réunion et j'espère avoir l'occasion de les rencontrer très prochainement en France.

L'actualité législative japonaise en matière de propriété industrielle est relative au droit des marques dont le projet de réforme a été adopté par la Diète japonaise. Cette réforme, dont les grandes lignes ont été exposées dans *Info-Japon* No. 4, entrera en application au mois d'avril 1997. L'opération de reclassification devrait prendre fin en 1998.

Brèves

Contrefaçon Suite à la récente crise sino-américaine concernant la contrefaçon et le piratage des droits de propriété intellectuelle en République populaire de Chine, les autorités japonaises ont décidé de lancer une grande étude sur le sujet afin de déterminer et de chiffrer les dommages subis par les entreprises japonaises en Asie. L'étude sera menée auprès de plus de 1000 entreprises ayant des activités non seulement en République Populaire de Chine mais également dans les pays de l'ASEAN, principaux bénéficiaires du redéploiement de l'industrie nippone en Asie. Ce sondage devrait permettre au MITI d'élaborer une nouvelle politique en la matière en formulant des recommandations aux entreprises. De plus, le JPO débutera en octobre de cette année un programme de formation à destination des professionnels de la propriété industrielle des pays asiatiques.

Redevance Afin d'encourager ses chercheurs (2500 personnes), le gouvernement japonais commencera l'application d'un nouveau système, à l'automne, de rémunération pour les inventions réalisées durant leurs missions pour l'Etat. Selon le MITI, ce nouveau système devrait concerner les chercheurs de 15 instituts nationaux et prévoit qu'ils recevront 50% des redevances perçues sur l'exploitation des brevets déposés au nom de l'Etat. Il faut savoir que les laboratoires publics japonais sont propriétaires d'un portefeuille de plus de 6 800 brevets et 2 850 demandes de brevets.

Génétique La société japonaise Takara Shuzo Co., Ltd. a obtenu un brevet au États-Unis sur un gène de plant découvert dans le riz, le blé, la tomate permettant de contrôler la croissance des récoltes. Le gène de cette protéine intitulé "EXT" est indispensable à la croissance des plantes et des fruits, et peut être manipulé pour contrôler leur taille. Ce laboratoire espère que ce gène permettra le développement de nouvelles variétés de riz plus résistantes au vent et aux fortes pluies. Maintenant que le brevet a été délivré aux États-Unis, la société espère qu'il le sera également au Japon et en Europe.

Karaoke L'industrie japonaise des services de Karaoke en ligne a accepté de payer des redevances aux auteurs-compositeurs, mettant ainsi un terme à un conflit qui durait depuis plus de quatre ans. Cet accord porte sur le principe même du paiement ainsi que sur le taux de redevance. L'association de l'industrie musicale électronique (AMEI, qui regroupe les 14 principaux opérateurs de karaoke en ligne) et des auteurs compositeurs (JASRAC) se sont accordées sur le chiffre de 5,5 % à chaque diffusion pour le montant des redevances. Ce nouveau taux de redevance devrait rapporter entre 5 et 10 milliards de yens chaque année à la JASRAC.

Chine Afin de relever le niveau du système chinois de propriété industrielle, les autorités japonaises fourniront à l'Office des brevets chinois du personnel, des bases de données ainsi que des cours. Cette décision est intervenue en mai dernier à l'occasion de la rencontre bilatérale entre les deux Offices. Selon les autorités japonaises, les offices des brevets américain et européen ont donné leur accord à cette aide et devraient également apporter leur concours. Il est de l'intérêt de tous les pays industrialisés que la République Populaire de Chine puisse rapidement s'aligner sur les standards internationaux en matière de propriété intellectuelle.

Internet Le Japon a décidé de soutenir la décision de l'OMPI pour l'édition de règles en matière de droits d'auteur dans le contexte des autoroutes de l'information. L'OMPI devrait cette année rendre publics les principes qu'elle entend défendre pour la protection des droits d'auteurs pour toutes les œuvres diffusées sur Internet. Toutefois, l'implantation de ces principes ne devrait pas nécessiter une refonte de la loi japonaise sur le droit d'auteur. Telle est l'opinion de l'Agence Culturelle en charge des droits d'auteur au Japon.

NEC La société japonaise NEC, dans son laboratoire américain du New Jersey a mis au point une technique efficace de tatouage électronique des œuvres sous forme numérique. Selon les chercheurs, la technologie utilisée pour développer ce procédé s'appuie sur celle rencontrée pour la protection des billets de banque. Il s'agit d'un système de diffusion spectrale utilisé pour la cryptographie militaire, permettant un codage fin sans détérioration des œuvres.

Article : Les associations de propriété industrielle au Japon

Avec plus de 360 000 dépôts de demandes de brevets en 1995, le Japon est le n° 1 mondial pour le nombre des dépôts de demandes de brevets. Cette place est largement due à la conception singulière de la propriété industrielle qui prévaut dans l'Archipel. En effet, loin d'être une matière académique, la propriété industrielle est, avant tout, perçue comme un **outil au service de l'industrie**. Cette réalité se fonde sur un tissu professionnel associatif très dense favorisant la circulation de l'information entre les différents acteurs (industrie, université, administration et conseils en propriété industrielle).

Forts de ces constats, comprenant que **la circulation et la gestion fluide de l'information expliquent en (grande) partie le succès de l'industrie nipponne** et réalisant que, comme dans les autres domaines de l'activité industrielle, ce relais de l'information est assuré par des associations professionnelles, il est apparu nécessaire de dresser l'inventaire des structures, organismes et agences traitant de la propriété industrielle au Japon.

L'objet de cette note est d'explicitier, pour le comprendre, le rôle de chacun des acteurs et leur articulation autour de l'Office des brevets (sous la tutelle du MITI).

I. Le paysage associatif japonais

Dans le domaine de la propriété industrielle, le tissu associatif peut paraître lache du fait du faible nombre d'associations (on en compte une douzaine) mais leur articulation autour de l'Office des brevets et leurs fonctions respectives en font un réseau d'information et de communication opératoire, voire efficace. Ces associations, de taille variable et de nature différente, répondent toutes à une préoccupation spécifique. Gravitant autour de l'Office des brevets, peu d'entre elles entretiennent des relations formalisées avec d'autres ministères. Il est donc utile de signaler le rôle prépondérant que joue l'une des cellules du MITI, l'*Industrial Property Policy Office*, véritable médiation entre les associations et le MITI. Ce bureau, qui ne compte que cinq personnes, sert d'interface, notamment entre l'*Institute of Intellectual Property* et le MITI, en orientant les recherches de ce dernier vers des sujets à fortes potentialités économiques : c'est avec ce bureau que l'*Institute of Intellectual Property* a organisé le 7 avril 1994 un colloque consacré au **multimédia**, thème qui, avec le **logiciel et les biotechnologies, est aujourd'hui une priorité du MITI** en matière de propriété industrielle.

Dans l'orbite immédiate de l'Office des brevets, **cinq associations sont qualifiées de majeures**. Elles sont chacune en charge d'un aspect particulier de la propriété industrielle : la *Japan Patent attorneys Association* défend les intérêts des conseils en propriété industrielle (4000 personnes environ); le *JAPIO (Japan Patent Information Organisation)* est en charge de la distribution de l'information par l'Office des brevets; le *Japan Patent Association* représente les milieux industriels; le *Japan institute for Invention and Innovation* a pour tâche de promouvoir la propriété industrielle auprès des écoles, entreprises et universités, à Tokyo mais aussi en province (elle est présente dans les 47 préfectures du Japon); enfin, l'Association Internationale de la Propriété Industrielle (AIPPI, groupe Japon) s'intéresse, notamment, aux législations étrangères. À l'occasion de réunions mensuelles consacrées aux questions posées par l'Office des brevets, chacune a la possibilité d'apporter son éclairage propre.

Les autres associations forment **le second cercle** et peuvent également être amenées à formuler des avis suite à une consultation par l'Office des brevets. Elles ont une activité sectorielle, e.g. la *SOFTIC (Software Information Center)* pour l'informatique, Le *Nihon Food Patent Center* pour l'agroalimentaire et sont souvent en relation avec d'autres ministères.

Ces associations constituent les nœuds d'un vaste réseau d'information et permettent à l'Office des brevets de disposer très rapidement d'une approche exhaustive sur un sujet. En parallèle à ces consultations, l'Office des brevets interroge des instituts de recherche qui lui sont très proches et préparent les aspects législatifs et techniques des réformes. Parmi ces instituts, l'*Institute of Intellectual Property* occupe une place de choix. Il compte une trentaine de chercheurs dont la moitié sont détachés par des entreprises japonaises pour une période de deux ans. L'institut travaille chaque année sur une dizaine de sujets qui sont, en fait, des commandes directes de l'Office des brevets. Ses avis et recommandations formulés sont souvent suivis par l'Office des brevets et le MITI (*via son Intellectual Property Policy Office*) pour l'élaboration de textes.

Cette organisation réticulée (et non étoilée) du système d'information nippon est certainement une des clés de l'efficacité, et donc du succès, du Japon industriel.

II. Rôle et particularités des associations japonaises de propriété industrielle

A. Leur rôle

Ces associations ont donc cette unique, mais ô combien importante, fonction de vecteur de l'information entre les différents partenaires (université, industrie, conseils en propriété industrielle) : pour l'administration, c'est un moyen, au moment de légiférer, de connaître l'opinion de l'ensemble des acteurs de la profession, comme c'est, pour les industriels et les conseils en propriété industrielle, un moyen de participer au processus de réflexion, de concertation et de mise en place de dispositifs législatifs propres à modifier en profondeur leurs activités.

Cette circulation de l'information entre l'administration et le secteur privé sert également de support au mode de gestion de la technologie japonaise : il semble qu'au Japon l'immobilisation de la technologie soit considérée comme la pire des stratégies industrielles. La visibilité des innovations technologiques est l'un des aspects les plus intéressants du système industriel nippon. Les autorités

nippones attachent donc beaucoup d'importance à faire **circuler de la façon la plus simple possible la technologie développée avec des moyens publics, vers les entreprises privées susceptibles de développer cette technologie** : tout est mis en œuvre pour favoriser les transferts de technologies. Dans cette optique, une association, la *JITA (Japan Industrial Technology Association)* a été créée. Elle a pour objet de multiplier les transferts de technologies détenues par le MITI ou l'AIIST à l'issue des programmes de recherche publics vers des entreprises privées japonaises ou étrangères. La *JITA*, qui possède un portefeuille de 18 779 brevets, a délivré, en 1992, 2 344 licences (pour une durée maximale de 10 ans) à 260 sociétés.

Alors que le Japon semble s'être engagé dans la voie de l'harmonisation de sa législation après des négociations multilatérales (OMPI ou TRIPS) ou bilatérales (avec les États-Unis), ces associations se révèlent un outil particulièrement efficace, au service de l'administration et de l'industrie nipponne car il peut, très rapidement, fournir sur un problème l'opinion et l'avis de toutes les tendances et tous les acteurs du domaine. Grâce au premier cercle d'associations, l'Office des brevets obtient sur un problème précis une optique de praticiens (notamment la *Japan Patent Attorneys Association*), le point de vue d'industriels (notamment la *Japan Patent Association*) et une approche comparée (notamment l'AIPI). Ce système semble parfaitement adéquate aux besoins des industriels et de l'administration nipponne.

B. Les particularités des associations japonaises

1) Une composition mixte

Si leur nombre est faible, cela tient essentiellement de l'hétérogénéité de composition de ces associations : elles réunissent des universitaires, des industriels et des cadres administratifs. Ce caractère est important car elle se rattache à la conception nipponne de la propriété industrielle : cela n'est en aucun cas une matière académique, mais, bien au contraire, un outil, un catalyseur, propre à servir les desseins de l'industrie. Pour l'administration, l'hétérogénéité de la composition des associations permet en **une** consultation d'avoir les points de vue d'experts d'horizons divers.

Des particularités intéressantes dans la composition du personnel sont à signaler. Tout d'abord, **les présidents ne sont pas des universitaires mais des chefs d'entreprises** qui manifestent par leur présence et leur action, l'intérêt qu'ils portent à un domaine aussi sensible pour qui entend favoriser l'éclosion de technologies émergentes. Ainsi, **M. Hiraiwa GAISHI, président d'honneur du Keidanren, est également président de trois associations de propriété industrielle.**

2) Elles comptent, généralement, un personnel permanent en faible nombre dont des retraités¹ ayant occupé de hautes fonctions à l'Office des brevets ou au MITI. Leur réseau de contacts au sein de l'administration garantit ainsi une bonne circulation de l'information.

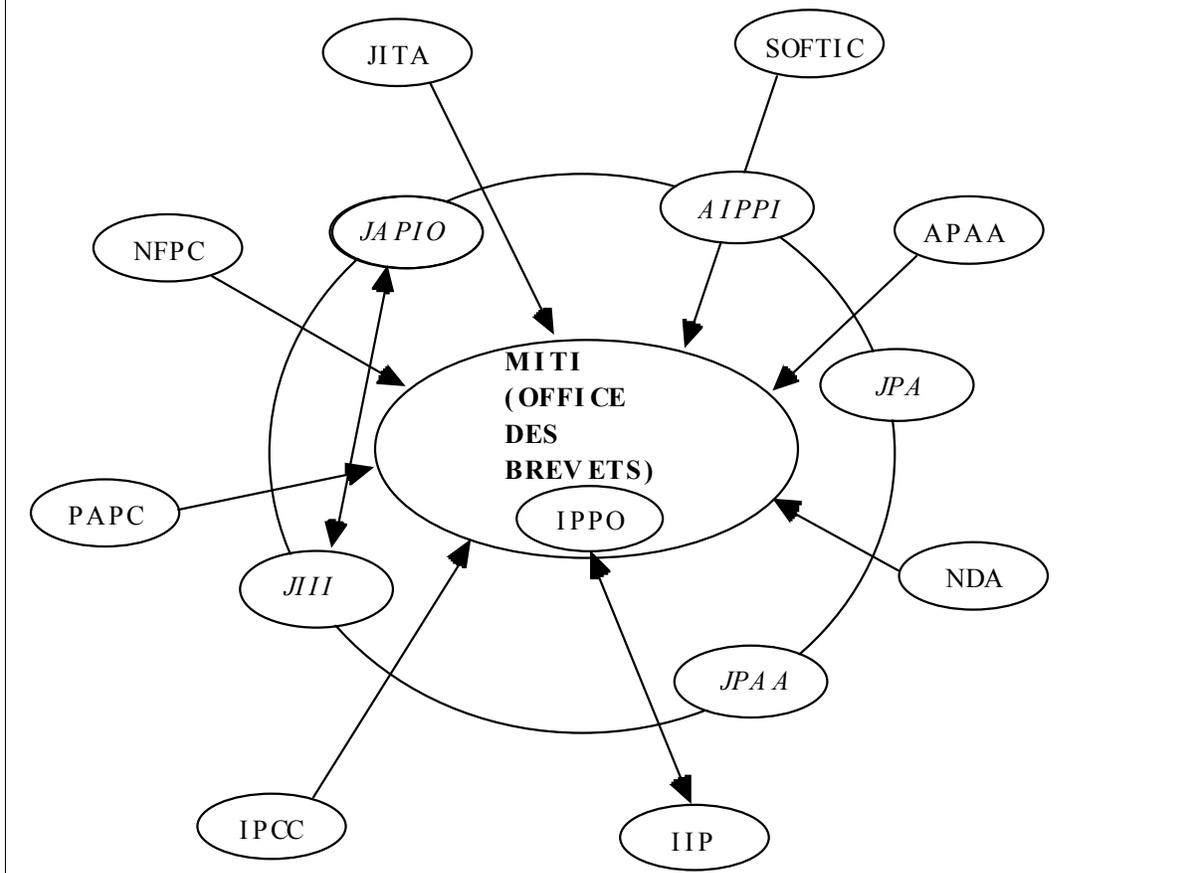
C) Les rapports avec l'administration

Les associations entretiennent avec l'administration (essentiellement avec l'Office des brevets) des relations dont l'intensité est très variable. Cela se manifeste singulièrement dans le financement et les travaux qu'elles réalisent. Bien que toutes ou presque se veulent indépendantes financièrement, certaines comme le JAPIO, le IPCC (*Industrial Property Cooperation Center*) et le PAPC (*Patent Application Processing Center*) doivent leur existence et leur raison d'être à l'Office des brevets. L'*Institute of Intellectual Property* est certainement le meilleur exemple : cette association est, en fait, un institut de recherche traitant une dizaine de sujets qui lui sont soumis par le MITI (via l'*Industrial Property Policy Office*). Sous forme d'honoraires versés contre les services rendus, le MITI finance cet institut.

D'autres s'auto-financent et répondent à des logiques tout à fait différentes : la *Japan Patent Association* regroupe des industriels et a pour objectif la défense de leurs intérêts. Ses relations avec l'administration nipponne ne sont que très ponctuelles, dans le cadre de consultations ou de revendications de la part de l'association.

¹ Du passé ne faisons pas table rase !

Organisation des associations en charge de la propriété industrielle autour du MITI



RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS JAPONAISES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Japan Patent Information Center Office (JAPIO)

Sato-Dia Bldg.
4-1-7 Toyo, Koto-ku
Tokyo, Japon
Tél : + 81 3 56 90 55 55
Fax : + 81 3 56 90 55 66

Japan Institute for Invention and Innovation (JIII)

9-14 Toranomom 2-chome
Minato-ku, Tokyo 105, Japon
Tél : + 81 3 35 02 54 93
Fax : + 81 3 35 02 34 85

Japan Patent Association (JPA)

Shintomi 1-chome bldg., 7th. Floor
9-6 Shintomi 1-chome, Chuo-ku
Tokyo 104, Japon
Tél : + 81 3 32 06 22 41
Fax : + 81 3 32 06 22 30

Japan Patent Attorney Association (JPAA)

3-4-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100, Japon
Tél : + 81 3 35 81 12 11
Fax : + 81 3 35 81 91 88

Association Internationale de Propriété Industrielle (AIPPI)

Toranomon Denki Bldg., 7th floor
8-1, Toranomon 2-Chome, Minato-ku
Tokyo 105, Japon
Tél : + 81 3 35 91 53 01
Fax : + 81 3 35 91 15 10

Software Information Center (SOFTIC)

TOTO Bldg., 4th floor
1-4, 5-chome, Toranomon
Minato-ku, Tokyo 105, Japon
Tél : + 81 3 34 37 30 71
Fax : + 81 3 34 37 33 98

Institute of Intellectual Property (IIP)

Toranomon Nakata Bldg., 7-7, Toranomon 2-chome
Minato-ku, Tokyo 105, Japon
Tel : 35032724
Fax : 3503 2738

Asian Patent Attorneys Association (APAA)

c/o Asamura Patent Office
331 New Otemachi Bldg., 2-2-1 Otemachi
Chiyoda-ku, Tokyo 100, Japon
Tél : + 81 3 32 11 36 51
Fax : + 81 3 32 46 12 39

Japan Industrial Technology Association (JITA)

Tonaromon 1-chome, mori Bldg. 5F
1-19-5 Toranomon, Minato-ku
Tokyo 105, Japon
Tél : + 81 3 35 91 62 01
Fax : + 81 3 35 92 13 68

Intellectual Property Policy Office (MITI)

1-3-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku, Tokyo 100, Japon
Tél : + 81 3 35 01 15 11
Fax : + 81 3 35 01 60 46

Japan Food Patent Center (JFPC)

Shiba YS Bldg., 2-16-9 shiba
Minato-ku, Tokyo 105, Japon
Tél : + 81 3 37 69 52 21
Fax : + 81 3 37 69 53 07

Industrial Property Cooperation Center (IPCC)

Traffic Kinshicho Bldg., Kotobashi
Koto -ku 2-8, Tokyo 130, Japon
Tél : + 81 3 56 00 26 01
Fax : + 81 3 56 00 26 05

Patent Application Processing Center (PAPC)

AB Bldg. 2F, 3-1-17 Roppongi
Minato-ku, Tokyo 106, Japon
Tél : + 81 3 35 86 17 31
Fax : + 81 3 35 86 17 33

Nihon Design Association

Mori Bldg. 8th floor
1-19-5 Toranomon 1-chome, Minato-ku
Tokyo 105, Japon
Tél : + 81 3 35 91 30 30
Fax : + 81 3 35 92 04 10

Tous vos commentaires, idées, suggestions nous permettant d'améliorer cette lettre d'informations seront les bienvenus. Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, des références sur tel ou tel point évoqué dans cette correspondance, nous nous ferons un plaisir d'y répondre. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter **Keiichi OTA** .